

## **REGLEMENT DU JEU**

### **« Opération Coffret Apéro » de Montagne Noire**

#### **ARTICLE 1 - Société Organisatrice**

La société par actions simplifiée Compagnie Montagne Noire (ci-après dénommée « Société Organisatrice »), au capital de 1 000 000 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT BRIEUC sous le RCS 829 323 856 , ayant son siège social au 7 RUE DE LA JEANNAIE MAROUE 22400 LAMBALLE, organise une opération promotionnelle avec obligation d'achat intitulé « Opération Coffret Apéro » (ci-après dénommé "le Jeu"), du 01/10/2018 au 30/11/2018 inclus.

#### **ARTICLE 2 - Conditions de participation**

Jeu avec obligation d'achat valable en France métropolitaine, Corse comprise. Le Jeu se déroule du 01/10/2018 au 30/11/2018 inclus (date et heure française de connexion telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques du site web [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com) ). Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide.

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet sur le Site du Jeu <https://www.montagnenoire-coffretapero.com>. Toute participation sur papier libre, ou toute autre forme, est exclue. Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La participation au Jeu est autorisée une fois pour toute la durée de l'opération (même nom et/ou même adresse électronique et/ou une même adresse postale).

Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, ou non conforme ne sera pas prise en compte. Toute réclamation effectuée après le 31/01/2019 ne sera plus prise en compte.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits, ou en remplissant plusieurs bulletins d'inscription. Toute participation contrevenante au présent règlement entraînera la disqualification du participant.

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

Toute inscription incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les dotations qui leur sont attribuées.

#### **ARTICLE 3 - Le Jeu est porté à la connaissance du public par :**

- Les éléments de Publicité sur le Lieu de Vente (Frontons de box), les stickers on-pack, présents dans les magasins participants.
- Le site Internet [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com)

**ARTICLE 4 - Modalités du Jeu**

Pour participer à l'opération LIMITEE AUX 1000 PREMIERES DEMANDES (nombre de participations restantes visibles sur le site [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com)), le participant doit suivre les étapes suivantes :

- Acheter simultanément, entre le 01/10/2018 et le 30/11/2018 inclus, deux produits de la gamme MONTAGNE NOIRE éligibles à l'offre :

Dénomination du produit	Poids	Référence
Saucisson Sec Label Rouge Montagne Noire	225g	3 339 720 411 429
Saucisse Sèche Pli Label Rouge Montagne Noire	225g	3 339 720 410 385
Saucisse Sèche Droite "le Longuet" Label Rouge Montagne Noire	225g	3 339 720 410 392
Saucisson Sec Occitane Montagne Noire	250g	3 339 720 411 368
Saucisse Sèche Pli Occitane Montagne Noire	250g	3 339 720 412 822
Saucisse Sèche Droite Occitane Montagne Noire	250g	3 339 720 410 323
Petit pavé nature	200g	3 339 720 418 671
Petit pavé au fromage de brebis	200g	3 339 720 418 657
Petit pavé aux noisettes	200g	3 339 720 418 688
Saucisse Sèche courbe au Fromage	225g	3 339 720 410 453
Saucisse Sèche courbe aux Noisettes	225g	3 339 720 410 439
Saucisse Sèche courbe au Piment d'Espelette	225g	3 339 720 410 446
Grignotons - Nature	75g	3 339 720 431 014
Grignotons - Chorizo	75g	3 339 720 431 021
Grignotons - Parmesan	75g	3 339 720 431 038
Saucisson Sec à l'Ancienne	250g	3 339 720 430 260
Le Trésor 100 % Jambon	200g	3 339 720 430 277

- Se connecter au site internet [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com) avant le 30/11/2018 (23h59) inclus, date et heure françaises de connexion faisant foi, et suivre les instructions.
- Remplir le formulaire d'inscription en renseignant, **tous les champs, obligatoires**, listés ci-après :
  - 1) Les coordonnées complètes du participant : civilité + nom + prénom(s) + adresse postale complète + ville + code postal + n° téléphone + adresse électronique
  - 2) Les coordonnées de son ami à qui il souhaite envoyer le coffret : civilité + nom + prénom(s) + adresse postale complète + ville + code postal + n° téléphone + adresse électronique Attention les coordonnées de son ami doivent être strictement différentes du participant (même nom ou même adresse postale ou même adresse électronique interdit).
  - 3) **Les codes-barres à 13 chiffres** d'au moins deux produits Montagne Noire achetés simultanément.
  - 4) Le participant doit également **télécharger la photo de son ticket de caisse original entourant les produits de la marque Montagne Noire**, au format .jpeg ou .pdf d'une taille maximale de 1Mo.

**La Société Organisatrice conseille fortement à tout participant de conserver ses preuves d'achat originales, car ces éléments pourront lui être réclamés ultérieurement.**

Avant de valider définitivement son formulaire de participation le participant devra avoir lu et accepté les dispositions contenues dans le règlement du Jeu en cochant la case prévue à cet effet.

Si le dossier respecte toutes les conditions de l'offre, l'ami du participant recevra un coffret Montagne Noire, par voie postale à l'adresse indiquée dans le formulaire, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception du dossier conforme. Le participant sera automatiquement inscrit au tirage au

sort qui aura lieu sous contrôle d'huissier au plus tard le 15/01/2019, pour tenter de remporter un week-end dans le sud-ouest de la France.

L'offre de Jeu est limitée aux 1000 premières demandes faites sur le site [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com). Elle n'est pas cumulable avec toute autre opération ou jeu, organisé par la Compagnie Montagne Noire, réservée à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise et limitée à une seule participation et un seul coffret par foyer (même nom et prénom ou même adresse) sur toute la durée de l'opération.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (problème de connexion internet, coupure de réseau ou toute autre défaillance technique rendant impossible la participation à l'offre).

Tout autre mode de participation est exclu.

Pour tout renseignement complémentaire, tout participant peut contacter le service consommateur de l'opération : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr), en précisant «1551 - Opération Montagne Noire » dans l'objet de l'email.

### **ARTICLE 5 – Dotations et attribution des dotations**

Sont mis en jeu sur toute la durée du jeu, pour les 1000 premières demandes valides :

- 1000 coffrets Montagne Noire « La boîte à saucisson » : composés de :
- 5 saucissons Montagne Noire :
  - 1 Saucisson sec Label rouge 225g,
  - 1 Saucisse sèche courbe Label Rouge 225g,
  - 1 Saucisse sèche droite Label Rouge 225g,
  - 1 Saucisses sèche courbe 250g Occitane,
  - 1 Saucisson sec 250g Occitane,
- 1 planche à découper
- 1 pochon en coton pour conserver les saucissons
- 1 couteau
- 1 leaflet de présentation de la gamme de produits Montagne Noire

Les Coffrets « La boîte à saucisson » ont une valeur commerciale unitaire approximative, toutes taxes comprises, de 32,00 €.

Sur toute la durée de l'opération, il ne sera attribué qu'un seul coffret apéro par personne et par foyer (même nom et/ou même adresse électronique et même adresse postale).

Est mis en jeu à la fin de l'opération par tirage au sort :

1 week-end de 3 jours et 2 nuits pour 6 personnes dans une villa privatisé dans le Sud-Ouest de la France à Castres, d'une valeur commerciale approximative de 2500 euros TTC. Le weekend aura lieu au cours de l'année 2019 (entre février et décembre), suivant les disponibilités du gagnant et les disponibilités des réservations de la villa.

Sont inclus dans ce séjour :

- L'hébergement
- Le transport (participation aux frais de transport à hauteur d'un forfait global de 600€ HT pour le gagnant et les 5 personnes l'accompagnant
- Un match de rugby du Top 14 du Castres Olympique à hauteur d'un forfait global de 350€ HT pour le gagnant et les 5 personnes l'accompagnant sous réserve de l'organisation d'un match du Castres Olympique dans le stade Pierre Fabre, rue des Bisséous, à Castres et du nombre de places disponible dans le stade lors du match
- Une initiation à la dégustation de vin dans une cave à vin à hauteur d'un forfait global de 480€ HT pour le gagnant et les 5 personnes l'accompagnant sous réserve que les participants soient majeurs

- Un repas à domicile pour 6 personnes avec la présence d'un chef cuisinier de LaBelleAssiette qui cuisinera des produits du terroir à hauteur d'un forfait global de 480€ HT pour le gagnant et les 5 personnes l'accompagnant
- Des produits Montagne Noire pour l'apéritif.

Les autres repas et boissons ne sont pas inclus. Sont exclus également, l'assurance, les activités non citées et déplacement sur place.

Lors du séjour, la présence de 2 adultes minimum est obligatoire.

Le tirage au sort sera réalisé sous contrôle d'huissier, parmi l'ensemble des participants conformes, y compris ceux ayant déjà remporté un coffret, au plus tard le 15/01/2019.

Les valeurs des dotations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de fluctuation.

Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les participants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

S'agissant des dotations, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable des défauts de fabrication et autres dysfonctionnements, des difficultés d'emploi, d'un (ou plusieurs) défaut de conformité, d'un (ou plusieurs) défaut de sécurité, ni de tout accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations.

La Société Organisatrice invite les participants à prendre connaissance de la composition des produits gagnés afin de s'assurer qu'ils ne sont pas allergiques ou intolérants à l'un de leurs composants.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation et de proposer une dotation de même valeur ou de mêmes caractéristiques.

La Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer de dotation au participant, s'il apparaît que ce dernier a fraudé ou n'a pas respecté les conditions du présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

## **ARTICLE 6 : Remise des lots**

### **6.1. Les gagnants du coffret « La boîte à saucisson » :**

Les lots seront expédiés dans un délai de 6 à 8 semaines, après réception de l'e-mail de confirmation de gain. Le lot sera expédié par courrier ou par transporteur à l'adresse postale de votre ami indiquée lors de votre participation.

Tout envoi non réceptionné par le destinataire, refusé ou retourné pour adresse inexacte ou incomplète ou toute autre raison reviendra à la Société Organisatrice, qui pourra en disposer librement.

#### 6.2. Le gagnant du tirage au sort

Une fois le tirage au sort effectué, le gagnant désigné sera informé de son gain par e-mail dans les 7 jours ouvrés suivant la date du tirage au sort.

Cet e-mail précisera au gagnant la procédure à suivre pour bénéficier de son gain. Il devra également confirmer la réception de cet e-mail sous 7 jours ouvrés (date et heure françaises de connexion faisant foi). Si le gagnant ne répond pas dans les 7 jours ouvrés suivant la réception de l' e-mail, son lot sera définitivement perdu et attribué à un suppléant préalablement tiré au sort.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot, si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées dans l'e-mail ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement ou à toute autre modalité à respecter.

#### **ARTICLE 7 – Problèmes de communication - Incidents de connexion**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau de communication des opérateurs internet et de téléphonie, concernant notamment les risques d'interruption, performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou documents, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment dans le cas où un participant ne pourrait parvenir à se connecter au site [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com) du fait de tout problème technique lié notamment à l'encombrement du réseau. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs ou d'une absence de disponibilité des informations.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique ou postal indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas d'incident ou de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou du réseau de communication.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler quelles qu'elles soient.

#### **ARTICLE 8 - Adresse du Jeu – Consultation du règlement**

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet [www.montagnenoire-coffretapero.com](http://www.montagnenoire-coffretapero.com)  
Le présent règlement du Jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice :

Compagnie Montagne Noire  
Service Consommateurs

40 RUE HENI MOISSAN  
81000 ALBI

#### **ARTICLE 9 - Frais de connexion**

Les frais de participation au Jeu ne sont pas remboursés.

#### **ARTICLE 10 - Dépôt du règlement**

Règlement complet déposé auprès de l'Étude d'Huissiers de Justice SELARL Michel Frédéric COUTANT, La Nativité 47 Bis B, Boulevard Carnot – 13100 Aix-en-Provence.

#### **ARTICLE 11 - Force majeure**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement l'opération, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 12 - Données personnelles**

Pour participer à l'opération, le participant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant (nom, adresse, etc.). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la Société Organisatrice et seront uniquement transmises aux prestataires responsables de l'organisation de l'opération. Les informations collectées sur l'ami du participant ne seront utilisées que dans le cadre de l'envoi des dotations. Si le participant l'a précisé dans le formulaire de participation, en cochant la case prévue à cet effet, ses informations personnelles (uniquement les siennes) pourront être communiquées à la Société Organisatrice afin de faire parvenir des offres commerciales au participant.

Ces informations sont nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations.

Elles sont conservées pendant 1 an à compter de la fin du jeu, à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Le participant peut faire valoir ses droits de demander l'accès aux données, la rectification ou l'effacement des données, la portabilité des données à un tiers, la transmission des données en cas de décès, la limitation du traitement ainsi que de s'opposer au traitement en faisant la demande par courrier à l'adresse suivante :

Compagnie Montagne Noire  
Service Consommateurs  
40 RUE HENI MOISSAN  
81000 ALBI

Toute demande doit être claire, précise, justifiée et accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité et réalisée conformément au cadre légal applicable.

Service réclamation auprès de la CNIL

3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07  
Tél : 01 53 73 22 22 /Fax : 01 53 73 22 00

Ou à l'adresse [www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes) ou [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

En cas d'opposition au traitement des données ou si les données s'avèrent erronées ou fantaisistes, les services liés à la collecte des données ne pourront pas être rendus, la Société Organisatrice ne pouvant en aucun cas engager sa responsabilité à ce titre.

### **ARTICLE 13 - Acceptation du règlement**

Toute participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer à l'opération, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

### **ARTICLE 14 - Différends**

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Tout différend concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du Jeu.

### **ARTICLE 15 - Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation de l'opération et du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice,

Toute contestation relative à l'opération devra être formulée dans un délai maximal de deux mois à compter de la date limite de participation. En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.